

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_7\_3

**Objet : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

**VOTE**

**16 voix POUR – 3 voix CONTRE de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA et 1 ABSTENTION de M. CASTELLO**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 19 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf du mois de décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Eric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard et Mme DAHMAN Hinda

Etaient Absents donnant pouvoir :  
M. SARDA Stéphane à M. CRUZ Gérard

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

## Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2025 et en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement hors dette, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'article L 1612-1 précise que le Maire est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

L'autorisation portera sur les montants et les affectations détaillées ci-après. Ces montants devront être inscrits au budget primitif 2025.

Opération	Libellés	Crédits ouverts en 2024 (BP + DM)	25% des crédits ouverts en 2024	Limite des crédits avant vote BP 2025
18416	Réhabilitation et extension de l'Ecole Paul Doumer	1 529 513,18 €	382 378,30 €	50 000,00 €
25222	Plan numérique dans les écoles	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
25322	Parvis Ecole Paul Doumer	348 660,00 €	87 165,00 €	87 165,00 €
25823	Aide transition énergétique 2023 – Passage leds stades tennis	100 996,00 €	25 249,00 €	25 249,00 €
26524	Acquisitions foncières	73 084,00 €	18 271 €	10 000,00 €
26624	Equipement des services et travaux divers	1 572 288,41 €	393 072,10 €	30 000,00 €
26824	TP 2024 – Travaux d'amélioration des bâtiments communaux	69 337,00 €	17 334,25 €	8 000,00 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants énumérés ci-dessus.

**DE REPRENDRE** ces ouvertures de crédits dans le budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

